



50^e CONGRÈS
LYON 13-17 JUIN 2022



4 ANS D'ACTION, 4 ANS D'ACQUIS CFDT

Depuis le congrès de Rennes en 2018, la CFDT a obtenu de nombreuses victoires syndicales, locales ou nationales, professionnelles ou interprofessionnelles. Elles se sont traduites par de nouveaux acquis et de nouvelles protections pour les travailleurs et les travailleuses, illustrant au quotidien l'utilité du syndicalisme CFDT. Sans être exhaustif, voici un tour d'horizon de ces avancées syndicales dont vous, militantes et militants, êtes les principaux acteurs. Soyez-en fiers !

AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL, LA CFDT NÉGOCIE ET SIGNE 5 ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS (ANI) EN 4 ANS !

- L'accord sur l'« **Encadrement** » redéfinit clairement les rôles, enjeux et prérogatives de la fonction d'encadrement. Le dernier accord sur le sujet datait... de 1983 !
- L'accord « **Santé au travail** » oriente notre système de santé au travail plutôt vers la prévention que la réparation, en agissant sur la qualité de vie au travail.
- L'accord « **Télétravail** » négocié en pleine crise du Covid-19 donne des repères aux employeurs et aux organisations syndicales pour négocier des accords télétravail dans les entreprises, pour une mise en place dans les meilleures conditions possibles.
- L'accord « **Modernisation du paritarisme** » renforce le rôle, la place et le fonctionnement de la démocratie sociale en instaurant notamment un dialogue social continu entre organisations syndicales et patronales.
- L'accord-cadre « **Formation professionnelle** », vise à améliorer notre système de formation professionnelle et devrait être transformé en ANI courant 2022.

Ces deux derniers accords ont été négociés dans le cadre de l'agenda social paritaire autonome¹.

LA CFDT S'ENGAGE AUSSI DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES !

En novembre 2018, la CFDT négocie et signe un accord ambitieux sur l'**égalité professionnelle** en s'attaquant par exemple aux écarts de salaires entre les femmes et les hommes ou en renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La CFDT a également obtenu deux avancées majeures pour les trois versants des fonctions publiques :

- La signature d'un accord-cadre portant sur la mise en place et l'organisation du travail en **télétravail**. Une attente forte des agentes et agents depuis plusieurs années !
- La signature d'un accord portant sur la « **Protection sociale complémentaire** », instaurant la participation de l'employeur à hauteur de 50 % au financement de la complémentaire santé

des agentes et agents ainsi que la mise en place de nouvelles garanties en matière de santé. Une revendication de longue date de la CFDT. La prévoyance de son côté n'est pas en reste avec un accord en cours de négociation...

Et aussi : grâce à l'action de la CFDT, les fonctionnaires ou contractuels permanents de la fonction publique territoriale à temps partiel voient leurs heures complémentaires majorées (de 10 à 25%) et les contractuels des trois versants dont le contrat est inférieur à 12 mois peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2021, bénéficier d'une prime de fin de contrat.

1. Début 2021, organisations patronales et syndicales se sont entendues sur un agenda social et économique autonome, définissant différents thèmes de négociations en dehors du cadre défini par le gouvernement. Il s'agissait ainsi de démontrer l'utilité du paritarisme.

DES AVANCÉES HISTORIQUES DANS LA SANTÉ, LE SOCIAL ET LE MÉDICO-SOCIAL !

La crise sanitaire a mis en lumière la situation difficile des hôpitaux, dénoncée depuis de nombreuses années par la CFDT (manque de moyens humains et matériels, de reconnaissance, etc.).

La CFDT s'est donc battue, au cœur de la crise sanitaire, pour une plus juste reconnaissance des personnels de santé. En 2020, elle obtient, à travers l'accord du « Ségur de la santé », **183€ mensuels d'augmentation pour les personnels des hôpitaux.**

Dans le même temps, elle obtient pour les aides à domicile, une **augmentation de 15% en moyenne** de leur rémunération.

Pour les professionnels du social et du médicosocial n'entrant pas dans le cadre du Ségur, la CFDT a revendiqué et obtenu **l'extension des mesures du Ségur à 90 000 nouveaux soignants.**

Et le combat continue pour les personnels n'ayant à ce jour bénéficié d'aucune mesure : une conférence de financement se tiendra d'ici la fin de l'année 2022.

LA CFDT MOBILISÉE POUR QUE TOUS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES PUISSENT VIVRE DIGNEMENT DE LEUR TRAVAIL !

Alors que la crise sanitaire a remis la question du pouvoir d'achat au premier plan, de nombreuses équipes CFDT, que ce soit au niveau des branches professionnelles ou des entreprises, ont négocié et signé des accords entraînant augmentations salariales, intéressement, etc.

Après une négociation difficile dans la branche Hôtels-Cafés-Restaurants, la CFDT obtient un accord historique prévoyant :

- +16,33% sur la grille !
- La rémunération minimum est établie au SMIC plus +5% !

Dans les entreprises, les équipes CFDT ont obtenu de beaux résultats sur les rémunérations lors des Négociations annuelles obligatoires (NAO), en voici quelques-uns :

+2% chez Air Liquide, +3% chez Plastic Omnium, +2,3% (avec

un minimum de 70€ pour les plus basses rémunérations) et 800€ d'intéressement pour les salariés d'Arkema et +4,5% de hausse globale pour les salariés d'Alpro Sojinal (dont 2,6% d'augmentation de salaires). Chez Loomis, ce sont 80 euros brut d'augmentation pour tous les salariés. Etc. Tout cela rien qu'en 2022.

Améliorer le pouvoir d'achat ne se limite pas à des hausses de salaires comme le prouvent certaines avancées concrètes négociées par des équipes CFDT : la prise en charge des coûts et équipements de télétravail comme chez Framatome, la prise en charge de la mutuelle à 100% par l'employeur (Vibracoustic), l'obtention d'une prime Covid de 1500€ au laboratoire Biofusion ou encore la mise en place d'indemnités kilométriques vélo chez Enedis, etc.

LA CFDT OBTIENT AUSSI DES PROTECTIONS POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES !

Mobilisée dès le début de la crise sanitaire, c'est grâce à la CFDT que de nombreux travailleurs ont obtenu les moyens de protection nécessaires (masques, gel hydroalcoolique, etc.), qu'accords télétravail et plans de continuité de l'activité ont été négociés pour assurer l'organisation du travail et que des milliers d'emploi ont pu être préservés grâce à la mise en place de l'activité partielle de longue durée.

Côté métallurgie, après 6 années de négociations, la nouvelle convention collective, signée en 2022, harmonise les 78 conventions collectives existantes : elle prévoit **le renforcement des protections sociales pour les 1,6 million de travailleurs concernés**, la mise en place d'un régime de prévoyance obligatoire ainsi que la revalorisation des minima de salaires qui bénéficiera à plus de 75% des salariés de ces branches.

Pour les salariés de l'agroalimentaire, trois régimes de retraite supplémentaire² financés à 50% par l'employeur ont vu le jour :

- Le premier : dans la production agricole qui couvre 200 000 salariés,

- Le deuxième : dans la filière paysage qui concerne 120 000 salariés
- Le troisième : pour les 70 000 salariés des Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (Etarf).

Autre moment fort de cette mandature : l'accompagnement d'un nouveau type de travailleurs et travailleuses, les travailleurs des plateformes ! Nous avons obtenu pour eux de premières avancées en termes de protection sociale, et la possibilité d'être représentés grâce aux premières élections professionnelles qui se sont tenues en mai 2022.

Bien d'autres victoires syndicales auraient pu être citées : chacune démontre, malgré les difficultés, la vitalité, la combativité, la force de nos collectifs et la pertinence de nos revendications pour améliorer concrètement la vie des travailleurs... Et cette nouvelle mandature qui s'ouvre sera sans nul doute toute aussi riche que la précédente !

2. La retraite supplémentaire est une forme de retraite par capitalisation que l'on perçoit en plus de sa retraite de base et de sa retraite complémentaire. Elle est facultative.